



Doc. 15648
24 janvier 2023

Les applications de traçage des contacts: défis éthiques, culturels et éducatifs

Amendement¹ n° 6

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, paragraphe 5, après la quatrième phrase, ajouter la phrase suivante:

«Il convient de veiller tout particulièrement, lors de la conception et de l'utilisation de ces applications, au respect des droits de l'enfant, à la protection adéquate des enfants, et notamment au droit des enfants au respect de leur vie privée et à la protection de leurs données à caractère personnel.»

1. 2022 - Commission permanente de novembre

